

FORMATION DU CPAS AU PERMIS DE CONDUIRE – REGLEMENT.

1. Contexte.

Dans le cadre de son Programme Stratégique Transversal 2018-2024, le CPAS organise la semaine du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars 2024 une formation au permis de conduire B théorique destinés aux jeunes et aux demandeurs d'emploi domiciliés sur l'entité d'Ellezelles.

Cette formation sera dispensée en collaboration avec l'ASBL « MULTIMOBIL ».

2. Conditions d'accès.

- Être domicilié sur l'entité d'Ellezelles ;
- Être âgé de 17 ans à moins de 35 ans et/ou être demandeur d'emploi ;
- S'inscrire à la formation auprès du Service social du CPAS avant le vendredi 26 janvier 2024 ;
- Être disponible la semaine du 26 février au 1^{er} mars 2024 en journée ;
- Effectuer le prépaiement validant l'inscription à la formation.

3. Modalités administratives et financières.

La pré-inscription aura lieu uniquement via le Service social du CPAS en envoyant la demande avant le vendredi 26 janvier 2024 de préférence par mail à l'adresse : cpas.service.social@ellezelles.be ou par téléphone uniquement l'après-midi de 13h30 à 16h00 au 068/54.42.31 (joindre le service social).

Dès réception de la demande, un Assistant social vérifie que les conditions d'accès sont bien respectées et en informe les personnes préinscrites en leur communiquant les modalités financières suivantes à effectuer avant la date-limite du lundi 5 février 2024 : paiement par virement bancaire sur le compte BE26 0910 1262 9429 du CPAS d'un montant de **50,00 €** - communication : NOM, prénom du participant, suivi de « Formation permis 2024 ».

Les 12 premiers inscrits et dans les conditions feront partie du groupe.

En dehors des 12 premiers, les personnes préinscrites ayant respecté le délai d'inscription et les conditions seront consignées dans une liste d'attente à laquelle le CPAS pourra faire appel en cas d'annulation d'une personne inscrite.

Si au-delà de la date du 5 février 2024, le paiement n'a pas été effectué par les personnes préinscrites, l'inscription sera considérée comme nulle. Une personne n'ayant pas réglé le paiement de la formation dans les délais sera donc susceptible d'être remplacée par une autre de la liste d'attente. Les personnes concernées seront directement contactées par un Assistant social.

La liste définitive de participants à la formation sera clôturée le 12 février 2024, soit 2 semaines avant le début de la formation.

L'Asbl partenaire du C.P.A.S dans le cadre de cette formation se nomme « MULTIMOBIL » et est située Avenue des Etats-Unis 10-13 à 7600 TOURNAI.

Le coût de la formation s'élève à **156,00 €** TVAC par personne à régler par le CPAS auprès de l'Asbl « MULTIMOBIL ». Cette somme est répartie de la manière suivante :

- le CPAS prend en charge **106,00 €** par personne en tant qu'aide sociale ;
- une participation de **50,00 €** est prévue par participant à la formation.

4. Déroulement de la formation.

La formation aura lieu à la salle verte du CACS sise Place 11 à Ellezelles.

Les cours ont lieu les lundi 26/02, mardi 27/02, jeudi 29/02 et vendredi 1^{er}/03/2024 le matin de 9h00 à 12h00 et l'après-midi de 12h30 à 15h30. Normalement, pas de cours le mercredi (horaires à confirmer).

Les participants auront la possibilité de passer l'examen théorique du permis de conduire B à l'adresse suivante : Rue du Serpolet 21 à 7522 MARQUAIN. Pour ce faire, ils devront régler la somme de 15,00€ directement sur place auprès du centre d'examen « AUTOSECURITE ». Le CPAS n'intervient ni pour la réservation ni pour le paiement de l'examen.

Un déplacement vers le centre d'examen est possible via le service « Taxi pour tous » du CPAS. Inscriptions à effectuer individuellement par téléphone au 068/54.42.31 le plus tôt possible avant la semaine de formation.

5. Remarques.

Cette formation organisée par le CPAS ne s'applique pas aux personnes ayant déjà échoué à deux reprises à leur examen théorique et nécessitant de repasser une formation théorique de 12 heures de cours via une auto-école agréée dans le but de recevoir un "Certificat d'enseignement théorique".

La formation est prévue pour un groupe de 12 personnes maximum. Le CPAS se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants est inférieur à 8 participants à la date du 12 février 2024.

En cas de nécessité, le CPAS d'Ellezelles se réserve le droit de prévoir la possibilité d'annuler la formation avec remboursement des sommes versées au préalable.

Règlement arrêté en séance du Bureau Permanent du 18 décembre 2023.

Fait en séance susmentionnée,

Par le Bureau Permanent,

Pour ordre,

la Directrice générale,

(Sé) Sylvie NOTARD

La Présidente,

(Sé) Pascaline LEJOUR

Pour extrait conforme,

la Directrice générale,

Sylvie NOTARD



La Présidente,

Pascaline LEJOUR

